



PARTAGE DE L'EAU : ENFIN UNE CONCERTATION ? (sous-bassin du Clain)

Poitiers, le 20 Février 2020

Sécuriser l'alimentation en eau vraiment potable, sauvegarder la ressource en eau, garder de l'eau pour nos cours d'eau et zones humides, garantir de l'irrigation pour les cultures les plus utiles : difficile de concilier tout cela à l'heure du changement climatique. Difficile de passer du conflit d'usages à la coopération. Cependant, une solution existe : **élaborer ensemble un PROJET DE TERRITOIRE DE GESTION DE L'EAU (PTGE)**. C'est le nom du projet global rendu obligatoire par deux instructions gouvernementales successives (2015, 2019) pour encadrer tout programme de « bassines », ce système de prélèvements anticipés par pompage hivernal en nappes.

Ce projet de territoire, nos associations le demandent depuis des années : c'est le moment de s'y mettre enfin, pour deux raisons :

- Il n'y a plus le préalable d'un programme de « bassines » bâti prématurément.
- Une **étude scientifique ambitieuse est en cours** : elle va permettre enfin de travailler sur du concret : quelle est la ressource disponible à partager ? Elle va fournir le socle de connaissances partagées nécessaire à une concertation.

Dans ce contexte, le 17 février, la préfecture s'est associée à la Chambre d'Agriculture et aux porteurs des projets de « bassines » pour **présenter leur cahier des charges d'une démarche de concertation qui serait animée par l'IFREE¹**. Fait nouveau : **la préfecture a pris acte de la nécessité d'un PTGE**. Mais force est de constater le flou qui entoure l'objectif de la concertation proposée : « protocole » pour la **construction de 'bassines' ou élaboration d'un PTGE** qui comprendra des volets irrigation, eau potable, milieux aquatiques ? Prise en compte de l'étude scientifique ou course de vitesse sans se soucier des savoirs nécessaires ?

- Nous demandons expressément aux services de l'État (Préfecture, DDT...) de prendre leurs responsabilités politiques, en redéfinissant et en précisant **l'objectif et la démarche d'une concertation souhaitée** par tous. Nous demandons à Mme la Préfète de lancer officiellement la procédure d'élaboration d'un PTGE dont le porteur de projet serait logiquement l'EPTB, Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne, déjà porteur du SAGE du Clain, et garant d'impartialité et de compétence.
- **Nous nous engagerons dans la concertation** dès que le processus d'élaboration du PTGE sera lancé et souscrirons à des mesures d'ordre quantitatif dès que l'étude HMUC en fournira la base scientifique.

Vienne Nature, Confédération Paysanne, UFC Que Choisir, LPO Poitou-Charentes

¹ IFREE (Institut de Formation et de Recherche en Éducation à l'Environnement) présentée comme « une tierce personne indépendante »